

# MAIRIE DE COLOMBIER-FONTAINE (DOUBS)

## PROCES VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL tenue le 2 MAI 2018

### Séance n° 36

Le deux mai deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le 25/04/2018 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Danièle LEFEVRE.

#### Présents :

1. Danièle LEFEVRE (procuration d' Olivier BONGEOT)
2. Michel BARLOGIS (procuration de Christophe PRETAT)
3. Nathalie JEANNEY
4. Roland FRAISSE
5. Joël GEOFFROY
6. Céline HERRMANN
7. René DJAKONI (procuration de Marielle SIMONIN)
8. Géraldine SPARAPAN (procuration de Gabriella HONORIO ACOLAT)

#### Absents excusés :

1. Christophe PRETAT (procuration à Michel BARLOGIS)
2. Gabriella HONORIO ACOLAT (procuration à Géraldine SPARAPAN)
3. Liliane FOCK
4. Olivier BONGEOT (procuration à Danièle LEFEVRE)
5. Marielle SIMONIN (procuration à René DJAKONI)

#### Absents non excusés :

1. Matthieu ROGGY
2. Eric SAINTVOIRIN

Secrétaire de séance : Nathalie JEANNEY

### Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du procès-verbal du 18/03/2018
2. Validation de l'offre des entreprises concernant l'opération « Réseaux d'assainissement Eaux Usées et d'Eau Potable Communaux – Tranche 3/2018-2019 »
3. Validation de l'offre des entreprises concernant le marché relatif aux essais d'étanchéité, inspection caméra et contrôles de compacité – Tranche 3/2018-2019
4. Validation de l'offre des entreprises pour les travaux d'éclairage public
5. Prestation de Délégué à la Protection des Données réalisée par l'Agence Départementale d'Appui Aux Territoires (ADAT) – Signature d'une convention pour la réalisation de missions optionnelles
6. Intercommunalité
7. Informations diverses

## 1. Approbation du compte-rendu du procès-verbal du 18 avril 2018

Madame Gabriella HONORIO ACOLAT a fait remarquer qu'un doublon s'est glissé dans la numérotation des séances des trois derniers conseils municipaux, à savoir :

Séance du 21/02/2018	n°33
Séance du 14/03/2018	n°34
Séance du 18/04/2018	n°35

Commentaires de Monsieur DJAKONI sur les points suivants :

- Bois pour le personnel,
- Règlement de l'eau,
- Microtracteur,
- Ateliers municipaux,
- Nettoyage de printemps

POUR : 10

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

## 2. Validation de l'offre des entreprises concernant l'opération « Réseaux d'assainissement Eaux Usées et d'Eau Potable Communaux – Tranche 3/2018-2019 »

Tranche ferme : rue des Ouches, rue des Crés Aval et réalisation d'un bassin d'infiltration d'eaux pluviales

Tranche conditionnelle 1 : rues des Champs Montants, du Coutremont et Impasse des Noisetiers

A l'issue de la consultation des entreprises lancée par la commune de Colombier-Fontaine concernant l'opération dénoncée ci-dessus, la collectivité soumet à l'assemblée la proposition de la commission spécifique d'ouverture des offres du 23 mars 2018 concernant le choix de l'entreprise et le montant des travaux suivants :

### Lot n°1 : réseaux d'assainissement et d'eau potable

◆ Offre du groupement d'entreprises Dodivers/Climent TP pour un montant de 483 907,35 € HT réparti de la façon suivante :

→ Tranche ferme : 340 236,35 € HT répartis de la façon suivante :

- Eau potable : 94 866,05 € HT
- Assainissement : 71 128,55 € HT
- Eaux pluviales : 174 241,75 € HT

→ Tranche conditionnelle 1 : 143 671,00 € HT répartis de la façon suivante :

- Eau potable : 40 744,00 € HT
- Assainissement : 102 927,00 € HT

### Lot n°2 : reprise des branchements d'eau potable

◆ Offre de l'entreprise Dodivers pour un montant de 15 758,00 € HT réparti de la façon suivante :

→ Tranche ferme : 7 558,00 € HT

→ Tranche conditionnelle 1 : 8 200,00 € HT

Le Conseil Municipal, l'exposé de Madame le Maire entendu :

- Approuve l'offre du groupement de l'entreprise Dodivers/Climent TP pour un montant global de 483 907,35 € HT pour le lot n°1
- Approuve l'offre de Dodivers pour un montant global de 15 758,00 € HT pour le lot n°2
- Autorise Madame le Maire à signer les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération dès l'obtention des accords de financement.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

**3. Validation de l'offre des entreprises concernant le marché relatif aux essais d'étanchéité, inspection caméra et contrôles de compacité – Tranche 3/2018-2019**

Considérant la nécessité d'engager une consultation d'entreprise dans le cadre de l'opération d'assainissement et d'eau potable pour le contrôle des réseaux : Etanchéité, Inspection caméra et contrôle du compactage des remblais, la Collectivité de Colombier-Fontaine, assistée de son maître d'œuvre, a engagé une consultation directe d'entreprises. Cette consultation rentre dans le cadre d'une procédure adaptée.

Trois entreprises ont été consultées :

SOPRECO  
8 Avenue Charles de Gaulle  
25500 MORTEAU

INERA GRAND EST  
2 Impasse Bliss  
FESCHES LE CHATEL  
25461 ETUPES CEDEX

ADTEC  
Avenue de Jasseron  
01000 BOURG EN BRESSE

La consultation a été engagée le 23 février 2018 pour une remise d'offre le 15 mars 2018 à 12h00.

A cette date, deux offres étaient parvenues en Mairie :

ADTEC : offre de 9 807 € HT  
INERA GRAND EST : offre de 9 749 € HT

La commission d'ouvertures des offres réunie le 15 mars 2018 à 18h00, propose de retenir l'offre de l'entreprise INERA GRAND EST pour un montant HT de 9 749 €, soit 11 698,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu :

- Valide le choix et autorise Madame le Maire à signer les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

**4/ Validation de l'offre de l'entreprise pour les travaux d'éclairage public (annule et remplace la délibération n°2950 du 14/03/2018)**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser des travaux de rénovation du parc communal d'éclairage public dont le montant s'élève à 179 379 € HT.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

♦ Fonds libres : 107 627,40 €

◆ Subvention SYDED (40 %) : 71 751,60 €

Une éventuelle subvention de Pays Montbéliard Agglomération pourra être obtenue, mais à ce jour, nous ne sommes pas en mesure de communiquer le pourcentage.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

1/ s'engage à réaliser et à financer les travaux,  
2/ sollicite l'aide financière du SYDED,  
3/ demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention,

4/ s'engage à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**5/ Prestation de Délégué à la Protection des Données réalisée par l'Agence Départementale d'Appui Aux Territoires (ADAT) – Signature d'une convention pour la réalisation de missions optionnelles**

Vu le règlement général sur la Protection des Données (UE 2016/679) du 27 avril 2016, donnant obligation aux collectivités de nommer un Délégué à la Protection des Données, et de respecter ledit règlement,

Vu les statuts de l'ADAT, tels adoptés lors de l'Assemblée Générale constitutive du 12 octobre 2016 et modifiés le 9 décembre 2017,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'ADAT en date du 13 mars 2018 portant sur la mise en place d'une prestation de Délégué à la Protection des Données par l'ADAT destinée à ses collectivités adhérentes, au titre de ses missions optionnelles,

Exposé :

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de l'ADAT de fournir une prestation de Délégué à la Protection des Données, destinée à ses collectivités adhérentes, au titre de ses missions optionnelles,

Cette prestation permettra à la collectivité de nommer l'ADAT en tant que personne morale pour être Délégué à la Protection des Données et de se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les missions du Délégué à la Protection des Données consistent à :

▶ **Accompagner la collectivité dans l'inventaire des données à caractère personnel**

- Recenser tous les traitements utilisant des données à caractère personnel,
- Vérifier la licéité, la conformité des traitements concernés,
- Remplir un registre des traitements en respectant le formalisme nécessaire,
- Apporter des recommandations de mise en conformité sur les traitements recensés

▶ **Auditer la sécurité de la collectivité**

- Réalisation de l'audit de sécurité,
- Faire des préconisations pour améliorer le niveau de sécurité

▶ **Sensibiliser les Elus et les Agents sur les multiples principes du RGPD et ses obligations**

- le RGPD : définition et obligations
- la sécurité appliquée aux Données personnelles
- l'utilisation au quotidien des données personnelles

- les droits des usagers
- obtenir le consentement des usagers
- les incidents : comment les gérer
- se préparer à un contrôle de la CNIL

► **Etre le référent dans la collectivité de toutes les questions de l'Elu et des Agents relatives à la gestion des données à caractère personnel**

- Mise en place de nouveaux traitements
- Licéité et conformité des traitements
- Assister l'Elu dans les études d'impact sur la vie privée (EIVP ou PIA) préalables à la mise en œuvre des traitements susceptibles d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées (Art 35)
- Accompagner la collectivité dans les réponses à donner à une personne faisant une demande de droits (accès, modification, suppression, portabilité) relative à ses données personnelles gérées par la collectivité
- Accompagner la collectivité dans les actions à mener lors d'une violation de données à caractère personnel.

► **Contrôler régulièrement le respect au RGPD et au droit national en matière de protection des données**

► **Documenter**

- Les preuves de conformité
- Les actions de sensibilisation à destination des Elus et des Agents
- Les actions menées sur les traitements
- Les actions menées sur les données suite à une demande de personnes concernées

► **Etre le référent de la collectivité devant la CNIL en cas de questionnement ou de contrôle**

Cette prestation est de nature intellectuelle et n'a pas pour but la préconisation de produits logiciels ou matériels.

Elle se décomposera en 2 phases :

- La phase de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données avec toutes les missions énumérées plus haut,
- La phase de suivi qui permettra de maintenir cette conformité en réalisant des audits, et de nouvelles actions de sensibilisation.

**Tarifification**

Les conditions tarifaires sont détaillées en annexe 1 (phase 1 : 800 € HT – phase 2 : 400 € HT soit un total TTC de 1 440 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Décide d'adhérer à la prestation de l'ADAT de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé,
- Désigne l'ADAT comme personne morale pour être son Délégué à la Protection des Données,
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision, notamment la convention avec l'ADAT et les conditions tarifaires.

POUR : 10

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

**6/ Intercommunalité**

Pas de nouvelle réunion à PMA depuis le dernier conseil d'agglomération.

**7/ Informations diverses**

- Remerciements de la famille d'Eric SAINTVOIRIN suite au décès de Quentin
- Mail de Gabriella HONORIO ACOLAT au sujet de l'Association des Petits Cros qui participera au Vide Grenier le 21 mai prochain : appel aux bénévoles.
- Manifestation du 08/05 : un mail a été envoyé à tous les conseillers municipaux.

**Clôture de la séance à 20h40**

**Prochain conseil municipal : le Jeudi 31 Mai à 19h00**

